



VATEL CAPITAL

FIP KALLISTÉ CAPITAL N°15

FONDS D'INVESTISSEMENT DE PROXIMITÉ POUR LA CORSE

30 % de réduction d'impôt sur le revenu en contrepartie d'un risque de perte en capital et d'une durée de blocage de 7 à 9 ans sur décision de la société de gestion, soit au plus tard le 31 décembre 2031

POURQUOI SOUSCRIRE AU FIP KALLISTÉ CAPITAL N°15 ?

POUR RÉDUIRE MES IMPÔTS

En souscrivant au **FIP Kallisté Capital n°15**, je bénéficie d'une **réduction d'impôt** sur le revenu égale à 30% du montant investi* en contrepartie d'une durée de blocage de **7 ans minimum**, et pouvant atteindre 9 ans sur décision de la Société de Gestion, soit au plus tard le 31 décembre 2031.

30 % DU MONTANT INVESTI* EN MOINS
SUR VOTRE IMPÔT SUR LE REVENU



7 200 €
de réduction
maximum



3 600€
de réduction
maximum

A la sortie, les plus-values éventuelles sont exonérées d'impôt (hors prélèvements sociaux**).



POUR DIVERSIFIER MON PATRIMOINE EN INVESTISSANT DANS LES SECTEURS JUGÉS PORTEURS PAR VATEL CAPITAL DE L'ÉCONOMIE CORSE.

Le **FIP Kallisté Capital n°15** a vocation à investir dans des PME corse exerçant notamment leur activité dans le tourisme, les énergies renouvelables, la santé et la dépendance, l'agro-alimentaire et les services aux entreprises.

Le fonds ne fait l'objet d'aucune contrainte sectorielle dans sa documentation légale. Ces secteurs sont énoncés à titre d'exemple.

Les investissements pourront également viser les entreprises dans d'autres secteurs d'activité pourvu qu'elles présentent des perspectives de valorisation réelles et compatibles avec l'horizon de liquidité du Fonds.

Les entreprises sont sélectionnées sur des critères de maturité, rentabilité et de perspectives de croissance.

LE SAVIEZ-VOUS ?

UNE DÉMOGRAPHIE DYNAMIQUE

Depuis 2012, la population insulaire augmente en moyenne de 1,1 % par an, soit trois fois plus rapidement qu'en moyenne métropolitaine. Ce dynamisme est uniquement dû à l'excédent migratoire. Avec plus de 338 000 habitants, la Corse représente 0,5 % de la population française.

Source : Insee – La Corse en bref (novembre 2021)

QU'EST-CE QU'UN FIP CORSE ?

Introduit par la Loi de Finances pour 2007, le « FIP Corse » est un Fonds d'Investissement de Proximité (FIP) investi à hauteur de 70 % au moins de son actif dans des petites et moyennes entreprises situées en Corse. Il permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 30 % des versements effectués dans le Fonds*, dans la limite de 12 000 € de souscription pour une personne seule et 24 000 € pour un couple. A la sortie, les plus-values éventuelles sont exonérées d'impôt, hors prélèvements sociaux (CSG, CRDS**).

QUELS SONT LES RISQUES ?

Votre argent est bloqué pendant une durée maximale de 9 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2031, et pendant une durée minimale de 7 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2029. Le fonds d'investissement de proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers, c'est pourquoi votre investissement n'est pas garanti et présente un risque de perte en capital.

Afin de favoriser la cession de ses participations en actions de PME corses souvent familiales et essentiellement non cotées, le Fonds pourra être amené, au cas par cas et de manière non systématique, à conclure des pactes d'actionnaires comportant des clauses qui peuvent prévoir un plafonnement du prix de cession des actions de la société cible, en définissant par exemple les modalités de cession de ses actions à un autre actionnaire, à un prix défini à l'avance. Ce type de mécanisme peut être de nature à plafonner la performance du Fonds.

Le tableau ci-dessous présente différents scénarii de performance. Dans un scénario optimiste, la clause vient plafonner la performance du Fonds à un seuil défini à l'avance (ici +8 % à titre d'exemple) alors que l'absence de cette clause aurait permis l'atteinte d'une performance supérieure (+50 %). Dans le cas où la situation de l'entreprise évolue de manière défavorable (scénario pessimiste), le Fonds reste exposé à un risque de perte en capital. Il n'existe pas de seuil minimum de plafonnement, ce dernier étant négocié avec la société cible et pouvant être inférieur ou supérieur au montant utilisé dans l'exemple.

Prix de souscription d'une action (en €)	Valorisation de l'action lors de la cession (en €)	Prix de cession d'une action si plafonné par pacte d'actionnaires (en €)	Prix de cession non plafonné d'une action (en €)	Sur/sous performance liée au plafonnement (en €)	Perte en capital pour une action au prix de cession plafonné (en €)
100	150	108	150	-42	0
100	100	100	100	0	0
100	0	0	0	0	-100

* Hors frais d'entrée

** 17,2% en 2022

QUELLE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT ?

UN PORTEFEUILLE DE PARTICIPATIONS EN PME CORSES.

Le Fonds a pour objectif d'être investi à hauteur de 100% de son actif dans des Petites et Moyennes Entreprises cotées et non cotées exerçant leurs activités exclusivement dans des établissements situés en Corse.

Les participations du Fonds dans les sociétés prendront la forme d'actions (ordinaires ou de préférence) à hauteur de 40 % minimum de l'actif du fonds, d'avance en compte-courant et d'obligations convertibles en titres de capital des sociétés concernées, principalement dans le cadre d'opérations de capital développement et de transmission/LBO. Les entreprises seront sélectionnées sur des critères de maturité, rentabilité et de perspectives de croissance.

Les actions de préférence pourront conférer un droit privilégié par rapport aux autres actions sur les dividendes ou le boni de liquidation (attribution prioritaire ou répartition préférentielle). Le Fonds n'investira pas en revanche dans des actions de préférence bénéficiant de droits (financiers ou politiques) inférieurs à ceux dont bénéficient les actions ordinaires du même émetteur, ni dans des actions de préférence qui pourraient être de nature à plafonner et/ou limiter la performance.

Ce plafonnement pourra néanmoins résulter des pactes d'actionnaires (cf. ci-dessus).

L'OBLIGATION CONVERTIBLE : UN PROFIL RENDEMENT/RISQUE DE TYPE OBLIGATAIRE ET ACTION.

Les investissements sous forme d'obligations convertibles sont rémunérés le plus souvent par des versements d'intérêts et/ou de principal, sur une période de 36 mois à 7 ans. Ces coupons sont complétés d'une prime de non conversion, si la société de gestion choisit de ne pas convertir l'obligation. En cas de conversion, le risque devient celui d'une action, avec à la clé une plus-value potentielle ou un risque de perte en capital. Le paiement des intérêts et/ou de principal n'est pas garanti et dépend de la santé financière de l'entreprise.

UNE GESTION ACTIVE DE LA PARTIE LIBRE.



La partie libre du Fonds, le cas échéant, fait l'objet d'une gestion active au travers de produits de taux, d'OPCVM ou FIA actions et d'actions non cotées ou cotées sur tous les marchés réglementés ou non réglementés.

Elle pourra représenter jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds, notamment pendant la période d'investissement et pendant la période de pré-liquidation du Fonds.

UNE ÉQUIPE SPÉCIALISÉE DANS LE CAPITAL INVESTISSEMENT CORSE.



Son réseau corse, tissé auprès de dirigeants d'entreprises, de conseillers en gestion de patrimoine, d'avocats, d'experts-comptables et de confrères permet à l'équipe de gestion de Vatel Capital l'accès à un panel qualifié de cibles d'investissement.

Plus de 1 200 entreprises insulaires satisfont les critères d'investissement du FIP Kallisté Capital n°15. L'équipe de Vatel Capital va régulièrement à leur rencontre afin d'identifier et d'accompagner leurs besoins de développements. L'équipe de Vatel a ainsi l'expérience de la constitution de portefeuilles diversifiés représentant plusieurs dizaines de participations en Corse depuis 2008. Nos équipes sont traditionnellement stables ; nous ne pouvons cependant garantir la présence des individus les constituant pendant la durée de vie du produit.



SANTÉ & DÉPENDANCE

La Corse est une région âgée : trois résidents sur dix ont 60 ans ou plus et un sur dix a plus de 75 ans, soit des proportions supérieures à la moyenne nationale. Sous les effets conjugués de l'allongement de l'espérance de vie et de la faible natalité, la population est vieillissante. Cette situation crée un véritable besoin de prise en charge des personnes âgées dépendantes qui n'est que partiellement couvert. Avec 67 places pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus, l'offre d'accueil en établissement pour personnes âgées est deux fois plus faible qu'en moyenne métropolitaine (142 places). Les projections de population corse laissent entrevoir une modification substantielle de la structure par âge. Ainsi, à l'horizon 2050, deux insulaires sur dix seraient âgés de plus de 75 ans. Mécaniquement, la part des actifs se réduira et se poseront alors de nouveaux enjeux, qui mobiliseront sûrement de nouveaux moteurs de croissance en lien avec le troisième âge (source : Insee « La Corse en bref » édition de décembre 2021).

DANS CE DOMAINE, LES FIP CORSES DE VATEL CAPITAL ONT DÉJÀ PARTICIPÉ AU DÉVELOPPEMENT DE QUATRE EHPAD (ETABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES AGÉES DÉPENDANTES) ET DEUX RÉSIDENCES SÉNIORES.

Comme tous les secteurs d'activités, le secteur de la santé présente des aléas.



AGROALIMENTAIRE

Le secteur de l'industrie agroalimentaire représente le 1er secteur industriel de l'île et porte l'image de la Corse à l'étranger et sur le continent. Composé de près de 400 établissements, il comprend les entreprises alimentaires et la fabrication de boissons. Ce secteur emploie plus de 37% de la population active de Corse. L'industrie agroalimentaire connaît un fort développement axé sur la recherche de nouveaux débouchés à l'export et l'amélioration de la rentabilité via la modernisation de l'outil de production.

DANS CE DOMAINE, LES FIP CORSES DE VATEL CAPITAL ONT DÉJÀ PARTICIPÉ AU DÉVELOPPEMENT DE PME DANS LES SECTEURS SUIVANTS : BOULANGERIE INDUSTRIELLE, CONFITURES ET CONSERVES, CHARCUTERIE INDUSTRIELLE ET AQUACULTURE.

Comme tous les secteurs d'activités, le secteur agro-alimentaire présente des aléas.
(source : Insee « La Corse en bref » édition de décembre 2021).

LA CROISSANCE PASSÉE DE CES SECTEURS N'EST PAS SYNONYME DE CROISSANCE DES PME QUI SERONT RETENUES ET DE MANIÈRE GÉNÉRALE, LA CROISSANCE PASSÉE NE PRÉJUGE PAS DE LA CROISSANCE FUTURE NI DE LA PERFORMANCE.

DES
INVESTISSEMENTS
DANS LES
PORTEURS
D'ÉCONOMIE
INSULAIRE
L'AVIS DE
SOCIÉTÉ
DE GESTION

EMENTS
SECTEURS
DE
IE
E SELON
LA
ON*



ÉNERGIES RENOUVELABLES

La production d'électricité en Corse est à 36 % d'origine thermique, provenant des centrales du Vazzio et de Lucciana et à 34 % issue d'énergies renouvelables principalement grâce aux barrages hydroélectriques (Prunelli, Golo, Fium'Orbu et Rizzanese) et le photovoltaïque. Le reste est importé via les interconnexions avec la Sardaigne et l'Italie continentale (30 %). L'objectif fixé par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) de Corse est de porter la part des énergies renouvelables à 40 % de la production d'électricité en 2023, avec près de 7 ans d'avance par rapport à l'objectif national défini par la loi. (Source : DREAL Corse)

DANS CE DOMAINE, LES FIP CORSES DE VATEL CAPITAL ONT DÉJÀ PARTICIPÉ AU DÉVELOPPEMENT DE PME DANS LES SECTEURS SUIVANTS : DÉVELOPPEMENT, INSTALLATION ET MAINTENANCE DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES.

Comme tous les secteurs d'activités, les énergies renouvelables présentent des aléas. (source : Insee « La Corse en bref » édition de décembre 2021).



SERVICES AUX ENTREPRISES

Le secteur des services aux entreprises en Corse regroupe les activités de conseils et d'assistance, qui comportent souvent une composante technologique (informatique, ingénierie) et les services aux entreprises dits « opérationnels » (location, fourniture de personnel, nettoyage, sécurité).

DANS CE DOMAINE, LES FIP CORSE DE VATEL CAPITAL ONT DÉJÀ PARTICIPÉ AU DÉVELOPPEMENT DE PME DANS LES SECTEURS SUIVANTS : BLANCHISSERIE INDUSTRIELLE, INFORMATIQUE, COMMUNICATION.

Comme tous les secteurs d'activités, les services aux entreprises présentent des aléas. La croissance passée de ces secteurs n'est pas synonyme de croissance des PME qui seront retenues et de manière générale, la croissance passée ne préjuge pas de la croissance future ni de la performance. (source : Insee « La Corse en bref » édition de décembre 2021).



TOURISME

La Corse dispose d'un patrimoine naturel remarquable. Ses 1 000 kilomètres de côtes la prédisposent à un tourisme estival. La fréquentation touristique de la Corse connaît une croissance régulière depuis plusieurs années, portée par la croissance du trafic aérien passager et le développement des compagnies low-cost... La bonne saison touristique 2021 a été particulièrement favorable pour l'hôtellerie-restauration qui a vu son activité augmenter de 25,1 % (source Banque de France).

DANS CE DOMAINE, LES FIP CORSES DE VATEL CAPITAL ONT DÉJÀ PARTICIPÉ AU DÉVELOPPEMENT DE PME DANS LES SECTEURS SUIVANTS : RÉSIDENCES DE TOURISME, LOCATIONS SAISONNIÈRES, CAMPING ET HÔTELLERIE.

Comme tous les secteurs d'activités, le tourisme présente des aléas. De manière générale, la croissance d'un secteur d'activité ne préjuge pas nécessairement de l'évolution des entreprises qui le composent. Celles-ci peuvent sous performer et potentiellement accuser des pertes.

QUESTIONS / RÉPONSES FRÉQUENTES SUR NOS FIP CORSE



VOICI LES QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES, ET LES RÉPONSES QUE NOUS Y APPORTONS.

1 • QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 SUR LE FIP KALLISTÉ CAPITAL N°15 ?

Le FIP Kallisté Capital N°15 n'étant pas créé au moment de la crise Covid, il n'a pas subi d'impact ni positif ni négatif des confinements successifs lié à la gestion de cette crise. La normalisation des liaisons aériennes et maritimes et la reprise de l'activité n'induit pas, selon notre analyse, de contrainte complémentaire à l'exploitation et au bon fonctionnement de l'économie insulaire.

Au plus fort de la crise, nos participations ont bénéficié des mesures gouvernementales de chômage partiel, de report des charges sociales et impôts ou de gel de leurs échéances bancaires. Les FIP Kallisté Capital ont parfois été sollicités pour rééchelonner les obligations convertibles au travers desquels ils ont investi. La trésorerie de nos participations a donc été préservée mais nous restons vigilants.

S'agissant des investissements futurs au sein du FIP Kallisté Capital N°15, nous resterons sélectifs et prudents notamment dans le contexte actuel de crise sanitaire. L'intérêt accru de la clientèle européenne pour un tourisme de proximité pourrait atténuer le risque des investissements sur la zone mais nous ne pouvons pas le garantir. Cet environnement pourrait se révéler favorable au FIP Kallisté Capital n°15 dont le portefeuille sera en cours de constitution, dans un contexte de resserrement de l'offre et de niveaux de valorisation potentiellement plus attractifs.

2 • POURQUOI LA RÉGION CORSE BÉNÉFICIE-T-ELLE D'UN FIP DONT L'AVANTAGE FISCAL EST SUPÉRIEUR AU CONTINENT ?

Jusqu'à la création du dispositif en 2007, aucun investissement n'avait été réalisé en Corse par un FIP (fonds d'investissement de proximité). Le législateur, à l'initiative du député de Corse du Sud Camille de Rocca Serra, a souhaité remédier à cette situation, en instaurant un avantage fiscal supérieur.

3 • LE RÉSERVOIR DE PME EST-IL SUFFISANT POUR INVESTIR DE MANIÈRE SÉLECTIVE ?

Le nombre d'entreprises avec un chiffre d'affaires supérieur à 200 000 euros et présentant un risque financier normal à très bon (score AFDCC 2 supérieur à 7,5) dépasse 3 500 unités en Corse. Le PIB de la région est supérieur à 9,4 milliards d'euros et en constante évolution.

Le fonds ne fait l'objet, dans sa documentation légale, d'aucune contrainte d'investissement garantissant une telle sélectivité.

(Source : « La Corse en Bref » édition de décembre 2021)

4 • LES PME CORSES SONT-ELLES PLUS RISQUÉES QUE LES PME DU CONTINENT ?

L'investissement dans des PME Corse présente des risques similaires aux PME du continent : risque de défaut, risque de liquidité et une forte dépendance à la qualité des hommes qui les composent.

5 • VOTRE MÉTHODOLOGIE D'INVESTISSEMENT EST-ELLE LA MÊME EN CORSE ET SUR LE CONTINENT ?

Il n'y a aucune différence de méthodologie : nous privilégions les entreprises familiales, qui ont un projet de croissance ou de transmission du capital, dont le management est stable, et qui nous paraissent capables d'assurer la liquidité de nos investissements.

6 • POUVEZ-VOUS RÉELLEMENT SORTIR DES PME DANS LESQUELLES VOUS INVESTISSEZ ?

Notre philosophie d'investissement repose sur la recherche d'un rendement régulier afin de lisser dans le temps le risque de nos investissements en PME Corse. Nous essayons dans la mesure du possible d'anticiper les modalités de remboursement ou de cession de nos participations qu'elles soient en actions ou en obligations convertibles.

7 • Y A-T-IL DES SECTEURS D'ACTIVITÉ DANS LESQUELS VOUS N'INVESTISSEZ PAS ?

Chaque PME est dans une situation propre, et représente donc toujours une opportunité d'investissement particulière, il ne peut donc jamais y avoir de règle absolue. Toutefois, nous évitons certains secteurs susceptibles de faire l'objet de pratiques irrégulières, telles que les sociétés exploitant des établissements de nuit.

8 • LE FIP CORSE OFFRE-T-IL ÉGALEMENT UN AVANTAGE FISCAL POUR LES NON RÉSIDENTS SOUMIS À L'IMPÔT SUR LE REVENU EN FRANCE ?

Les avantages fiscaux du FIP Corse sont réservés aux redevables de l'impôt sur le revenu domiciliés fiscalement en France.

CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Code ISIN.....	FR001400B207
Société de gestion	Vatel Capital SAS (Agrément GP-08000044)
Dépositaire.....	ODDO BHF
Zone géographique	Corse
Durée de vie du fonds	Blocage des avoirs de 7 ans, prorogeable deux fois un an, sauf dans les cas de dissolution anticipée prévus à l'article 28 du Règlement, soit au plus tard le 31 décembre 2031 sur décision de la société de gestion
Valeur nominale de la part A	100 €, hors droits d'entrée
Souscription minimale	1 000 €, soit 10 parts (hors droits d'entrée)
Valorisation	Semestrielle le 31 mai et le 30 novembre de chaque année
Droits d'entrée.....	5 % maximum
Durée de blocage des parts	Jusqu'au 31 décembre 2029 (et au 31 décembre 2031 maximum sur décision de la société de gestion)

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

Le taux de frais annuel moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre : le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds, y compris prorogations, telle qu'elle est prévue dans son règlement et le montant des souscriptions initiales totales.

Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM.

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS	TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM) MAXIMUM	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée.....	0,56 %	0,56 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement.....	2,82 %	1,00 %
Frais de constitution.....	0,10 %	0,00 %
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations.....	0,00 %	0,00 %
Frais de gestion indirects*	0,01 %	0,00 %
Total.....	3,49 %	1,56 %

En tout état de cause, le montant des frais et commissions directs et indirects imputés au titre d'un même versement mentionné au 1 du III de l'article 885-0 V bis du CGI respectera les plafonds réglementaires.

AVERTISSEMENT

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée maximale de neuf années, soit jusqu'au 31 décembre 2031 au plus tard. Le fonds d'investissement de proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » du document « Informations clés pour l'investisseur ». Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Au 30 juin 2022, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FIP et FCPI gérés par **Vatel Capital** est la suivante :

DÉNOMINATION	Date de création	Pourcentage d'investissement en titres éligibles	Date limite d'atteinte du quota de titres éligibles
FIP Kallisté Capital n°5	2012	En pré-liquidation	En pré-liquidation
FIP Kallisté Capital n°6	2013	En pré-liquidation	En pré-liquidation
FIP Kallisté Capital n°7	2014	73,60 %	quota atteint
FIP Kallisté Capital n°8	2015	76,70 %	quota atteint
FIP Kallisté Capital n°9	2016	72,10 %	quota atteint
FIP Kallisté Capital n°10	2017	71,00 %	quota atteint
FIP Kallisté Capital n°11	2018	70,10 %	quota atteint
FIP Kallisté Capital n°12	2019	15,20 %	30 juin 2023
FIP Kallisté Capital n°13	2020	5,70 %	30 juin 2024
FIP Kallisté Capital n°14	2021	0,10 %	30 juin 2025
FIP Mascarin Capital n°1	2017	70,10 %	quota atteint
FIP Mascarin Capital n°2	2018	74,80 %	quota atteint
FIP Mascarin Capital n°3	2019	22,70 %	30 juin 2024
FCPI Dividendes Plus n°5	2016	En pré-liquidation	En pré-liquidation
FCPI Dividendes Plus n°6	2017	116,90 %	quota atteint
FCPI Dividendes Plus n°7	2018	149,30 %	quota atteint
FCPI Dividendes Plus n°8	2019	70,30 %	30 juin 2024
FCPI Dividendes Plus n°9	2021	21,90 %	30 juin 2025

VATEL CAPITAL

QUI SOMMES-NOUS ?

Société de gestion indépendante et entrepreneuriale agréée par l'AMF, **Vatel Capital** est spécialisée dans l'accompagnement des PME françaises de croissance cotées et non cotées.

Avec près de 500 M€ d'actifs sous gestion, elle s'appuie sur une équipe de gérants travaillant ensemble depuis plus de dix ans. Nous investissons dans des entreprises de nombreux secteurs, notamment ceux de la santé, des énergies renouvelables, des services aux entreprises et d'Internet et propose également une offre financière sur les actifs tangibles tels que la forêt, les terres agricoles et les énergies renouvelables.

Vatel Capital a été lauréat en 2011 des Tremplins Morningstar de la société de gestion de portefeuille la plus dynamique, dans la catégorie « non coté ».

En 2015, 2018 et 2021, le FCP Vatel Flexible a obtenu le Lipper Fund Award. En 2020, **Vatel Capital** est élue 2ème société préférée des CGPI dans la catégorie "Capital Investissement" du journal Investissements Conseils.

En 2022, **Vatel Capital** reçoit « le premier prix de la rédaction » du journal Investissements Conseils dans la catégorie « Autres diversifications ».

En 2020 et 2022, **Vatel Capital** occupe la 2ème place du palmarès de Gestion de Fortune dans la catégorie Capital Investissement.



VATEL CAPITAL

24, RUE DE CLICHY - 75009 PARIS

TÉL. 01 40 15 61 77

CONTACT@VATELCAPITAL.COM

WWW.VATELCAPITAL.COM